



PRÉFET DE L'OISE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Numéro Spécial du 27 mars 2020*

**SOMMAIRE****PREFECTURE DE L'OISE****CABINET DU PREFET*****DIRECTION DES SECURITES*****BUREAU DES POLICES ADMINISTRATIVES**

CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE D'ESTREES SAINT DENIS (OISE) ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT

CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE HEMEVILLERS (OISE) ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT

CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE MONTMARTIN (OISE) ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT

CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE REMY (OISE) ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT

**BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE**

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE CHEVRIERES

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE COYE-LA-FORET

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE CREVECOEUR-LE-GRAND

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE FORMERIE

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE GRANDVILLIERS

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE LA-CROIX-SAINT-OUEN

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE MAIGNELAY-MONTIGNY

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE MONTMACQ

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE NOAILLES

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE NOYON

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE PIERREFONDS

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE PONT-LEVEQUE

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TENUE DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE RESSONS-SUR-MATZ

N° de  
page

1

10

15

20

26

28

30

32

34

36

38

40

42

44

46

48

50